

**Développement Social des Quartiers - Programme 1993 -  
Secteur Animation-Formation-Prévention - Demande de subventions  
auprès de la Région, du Département,  
de la Caisse d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action Sociale -  
Réaffectation de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du programme 1993 de Développement Social des Quartiers Les Orchamps, La Grette, Montrapon et Planoise (îlot sensible), les délégations Animation Socio-Culturelle et Formation-Prévention ont présenté des actions d'accompagnement social qui ont été retenues par la Commission Locale pour des aides financières apportées par l'État, la Région, le Département, le FAS et la CAF.

Les tableaux ci-après présentent pour chaque quartier les opérations présentées et leur plan de financement actualisé compte tenu des décisions notifiées ou annoncées par les différents signataires des conventions de quartier.

Les participations financières de la Ville sont inscrites au BP 1993.

## DSQ - Accompagnement social - Programme d'actions 1993 - Quartier Orchamps-Palente

Projets		Montant total TTC	Financements						
Maître d'ouvrage	Intitulé action		État	Région	Département	Ville	FAS	CAF	Autres
MJC	Animation Enfance	327 490 F	68 000 F Jeunesse/Sp. 20 000 F			130 210 F	25 000 F direct	20 280 F (prest. familles)	à rechercher : 64 000 F
MJC	Action Éducative péri-scolaire	102 720 F	20 000 F		10 000 F	45 000 F	25 000 F direct	2 720 F (prest. familles)	
MJC	Projet livre	100 000 F	24 000 F		10 000 F	40 000 F			à rechercher : 26 000 F
MJC	Réseau d'échange de savoir	97 000 F	25 000 F		38 000 F Ass. Grand Besançon	20 000 F			à rechercher : 14 000 F
ADDSEA	Chantier d'insertion	579 040 F	Aides CES : 69 069 F 15 000 F Investissement			24 600 F			SAFC et autres : 470 371 F
Mission Locale	Correspondant Emploi-Formation	100 000 F	FRILE : 37 500 F			25 000 F			
AAVI	Permanences de quartiers : aide juridique, entretiens, écoute et information, orientation des personnes victimes	53 860 F	16 000 F			26 930 F			à rechercher : 10 930 F
Arc en Ciel	Animation de quartier	24 000 F	6 000 F		3 000 F	5 000 F	3 000 F		Adhérents : 7 000 F

## DSQ - Accompagnement social - Programme d'actions 1993 - Quartier La Grette

Projets		Montant total TTC	Financements						
Maître d'ouvrage	Intitulé action		État	Région	Département	Ville	FAS	CAF	Autres
Ville MPT	Action globale Enfance	170 000 F	15 000 F		10 000 F	104 300 F		40 700 F (prest. familles)	
Ville MPT	Action jeunes 13-25 ans	60 000 F	Jeun./Sports : 10 000 F			45 000 F			Produits : 5 000 F
Ville MPT	Journal de quartier	60 000 F	18 000 F			42 000 F			
Ville MPT	Activités sportives	180 000 F	20 000 F Jeun./Sports : 10 000 F		15 000 F	97 000 F			Part. 13 000 F Autres : 25 000 F
Ville MPT	Animation pied d'immeubles 6-12 ans CLSH	25 000 F	15 000 F Jeun./Sports : 5 000 F			5 000 F			
La Palmeraie	Insertion familles immigrées	397 251 F	FSU : 20 000 F CNASEA : 68 583 F Jeun./Sports : 10 000 F Aff. Soc. : 10 000 F		35 000 F	25 000 F dont 15 000 F subv. except. été	100 000 F	5 000 F	Autres : 123 668 F
Brulard 2000	Animation de quartier (fêtes, Noël, cité, carnaval)	38 000 F			4 000 F	Subv. 6 000 F Bud. MPT : 6 000 F	2 000 F		à rechercher : 20 000 F
Mission Locale	Correspondant Emploi-Formation	100 000 F	FRILE : 37 500 F			25 000 F			
ADDSEA	Action globale de prévention spécialisée	410 000 F			190 000 F	190 000 F			à rechercher : 30 000 F

**DSQ - Accompagnement social - Programme d'actions 1993 - Quartier Planoise Ilot Sensible**

Projets		Montant total TTC	Financements						
Maître d'ouvrage	Intitulé action		État	Région	Département	Ville	FAS	CAF	Autres
Ville MPT	Action Enfance	149 176 F			5 000 F	111 876 F		23 000 F	Familles : 9 300 F
Ville MPT	Action Jeunes	145 920 F			5 000 F	128 970 F		7 000 F	Jeunes : 4 950 F
Ville MPT	Atelier Musique Rock	25 000 F				19 000 F			Particip. : 6 000 F
Ville MPT	Animation, fête de quartier	34 000 F			5 000 F	27 000 F			Sponsors : 2 000 F
Mission Locale	Correspondant Emploi-Formation	100 000 F	FRILE : 37 500 F	37 500 F		25 000 F			
Ville	Aménagement salle Fribourg	300 000 F	Jeunesse/ Sports : 100 000 F		50 000 F	150 000 F			

## DSQ - Accompagnement social - Programme d'actions 1993 - Quartier Montrapon

Projets		Montant total TTC	Financements						
Maître d'ouvrage	Intitulé action		État	Région	Département	Ville	FAS	CAF	Autres
Ville MPT	Accueil activités ados 12-18 ans	137 052 F	30 000 F Jeun./Sports : 15 000 F			87 052 F			Cotisation : 5 000 F
Ville MPT	Insertion familles immigrées	40 000 F	10 000 F			30 000 F			
Ville MPT	Animation quartier - Vie associative	64 683 F	20 000 F			44 683 F			
Ville MPT	Centre de loisirs 6-14 ans	111 112 F	30 000 F			68 112 F		8 000 F	Cotisation : 5 000 F
Ville MPT	Semaines d'animation culturelle	55 058 F	16 000 F			34 058 F			Cotisation : 5 000 F
Régie Quartier Fontaine-Écu	Service de proximité, animation, prévention, coordination institutionnelle, médiation	2 444 650 F	CNASEA : 200 000 F FSU : 45 000 F FONJEP : 41 200 F		150 000 F	138 000 F	50 000 F	15 000 F	à rechercher : 183 000 F OPM HLM : 1 077 450 F Aménag. ext. : 500 000 F Pro. gest. : 25 000 F CNLRQ : 20 000 F
APAS		80 000 F				22 500 F	37 500 F	20 000 F	

Les modalités d'affectation de ces aides diffèrent selon les organismes.

### **I) Intervention de l'État**

Les subventions sont attribuées aux maîtres d'ouvrage des projets.

Les actions mises en œuvre par la Ville, Maisons Pour Tous de Montrapon et la Grette, ont fait l'objet d'une délibération le 28 juin 1993.

### **II) Interventions de la Région**

La Région participe à hauteur de 112 500 F à la rémunération des trois correspondants emploi-formation mis en place par la Mission Locale dans les quartiers : Les Orchamps, La Grette et Planoise.

La subvention est attribuée à la Ville pour reversement à la Mission Locale.

Par contre la Région n'apportera pas l'aide financière sollicitée le 28 juin 1993 pour les actions présentées par le MPT de la Grette.

### **III) Intervention du Département**

Les subventions sont attribuées directement aux maîtres d'ouvrage.

Le Département intervient au bénéfice de la Ville pour les actions conduites par les MPT :

\* de la Grette : 25 000 F sur les 55 000 F sollicités par délibération du 28 juin,

\* de Planoise : 15 000 F.

### **IV) Intervention du Fonds d'Action Sociale**

Les subventions sont attribuées directement aux maîtres d'ouvrage sauf pour les associations Arc en Ciel et Brulard 2000 pour lesquelles l'aide est versée à la Ville.

### **V) Intervention de la Caisse d'Allocations Familiales**

Elle intervient à hauteur de 40 000 F versés à la Ville pour réaffectation de subventions aux associations concernées.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les projets,
- autoriser M. le Maire à solliciter le versement des subventions auprès de la Région, du Département, du FAS et de la CAF,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des sommes :

#### **en recettes :**

\* 112 500 F au chapitre 961.0.7372.47020 secteur Formation - Participation de la Région

\* 15 000 F au chapitre 945.90.7373.47030 secteur Animation - MPT Planoise - Participation du Département

\* 5 000 F au chapitre 945.90.7379.47030 secteur Animation - Autres participations (FAS)

\* 40 000 F au chapitre 945.92.7379.47040 secteur Prévention - Autres participations (CAF)

**en dépenses :**

\* 112 500 F au chapitre 961.0.657.47020 secteur Formation - Subvention

\* 15 000 F au chapitre 945.90.645.47030 secteur Animation

\* 5 000 F au chapitre 945.90.657.47030 secteur Animation - Subvention

\* 40 000 F au chapitre 945.90.657.47040 secteur Prévention – Subvention

- attribuer les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- 112 500 F à la Mission Locale.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 961.0.657.47020.

- 3 000 F à Arc en Ciel,

- 2 000 F à Brulard 2000.

La dépense, soit 5 000 F, sera financée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030.

- 20 000 F à l'APAS,

- 15 000 F à la Régie de Fontaine-Écu,

- 5 000 F à la Palmeraie.

La dépense, soit 40 000 F, sera financée sur les crédits inscrits au chapitre 945.92.657.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions qui lui sont soumises.